

Communiqué du 21 janvier 2025

Multitude de cartes « Liberté » et « Avantage »... Un imbroglio de plus pour les usagers !

La Fnaut s'étonne de l'utilisation massive par les opérateurs ou les autorités organisatrices de cartes dites « Liberté » ou « Avantage » alors qu'elles n'ont pas ni les mêmes attributs, ni la même utilisation géographique.

Que de cartes « Liberté »...

Alors qu'existe depuis 2019 la carte Liberté de la SNCF qui permet des réductions de 45% sur le prix maximum, certaines régions ont aussi des cartes dites « Liberté » mais elles n'offrent pas les mêmes services :

- La région Auvergne-Rhône-Alpes propose une carte Illico Liberté Jeunes et carte Illico Liberté (pour les plus de 26 ans),
- La région Bourgogne-Franche-Comté a choisi une carte Avantages Jeunes qui est une carte généraliste pour les jeunes de Bourgogne-Franche-Comté (culture, loisirs etc.) qui donne aussi des réductions sur le TER et utilise le terme Avantages, au pluriel, homonyme des cartes Avantage, au singulier, de la SNCF...,
- La région Centre-Val de Loire a opté Rémi Liberté Jeunes, Rémi Liberté et Rémi Liberté Senior,
- La région Ile-de-France a mis en place le 13 novembre 2019 une carte de post-paiement réservée uniquement aux franciliens intitulée passe Navigo Liberté +.

La Fnaut demande à ce que les opérateurs et les autorités organisatrices s'organisent et se parlent avant de lancer de nouveaux produits pour éviter de telles confusions qui ne vont pas dans le sens de la simplicité pour les voyageurs.

Une confusion de plus pour les usagers !

Les cartes Liberté de la SNCF et passe Navigo Liberté + d'Ile-de-France Mobilités (IDFM) par exemple qui sont les plus utilisées, n'ont rien à voir et ne se parlent pas. Pour rappel, la carte Liberté SNCF est une carte de réduction vendue 349 euros à l'achat (299 pour les entreprises) elle permet d'obtenir une réduction d'environ 45% sur tous les trajets en TGV, en Intercités et sur certaines relations TER (mais pas en Ile-de-France !). Les prix des billets émis avec cette carte ne sont pas yieldés et permettent donc de changer de train très facilement sans réajustement tarifaire. Elle a été lancée en mai 2019 en remplacement de la carte Fréquence.

La carte Liberté + d'IDFM s'obtient, en fournissant une pièce d'identité un justificatif de domicile et un IBAN. Ceci après avoir créé un compte sur le site d'IDFM, ou alors aux guichets mais attention aux files d'attente. C'est une carte de post paiement qui vise à ce que tous vos déplacements soient facturés et débités en fin de mois. Elle sera disponible également sur smartphone dans quelques mois. Plutôt que l'utilisation d'une simple carte bancaire comme le font la plupart des grands réseaux dans le monde aujourd'hui, IDFM a choisi quelque chose de plus compliqué qui est réservé uniquement aux franciliens.

L'utilisation de ces termes Liberté et Avantage peut porter à confusion dans la sélection des réductions sur des menus déroulants ou des cases à cocher sur les sites ou applications.

Contact presse : Nina Soto, chargée de communication et relations presse Fnaut - 07 67 78 06 24